Déclaration de Politique Régionale 2024-2029 Wallonie

Recensement des mesures liées au secteur à profit social

Réalisé par l'UNIPSO

Table des matières

GOUVERNANCE	5
Un renforcement des relations entre niveaux de pouvoir	5
Davantage de transparence dans la gestion publique	5
Démocratie participative	5
Une rationalisation des structures et une clarification de leurs missions	5
Un choc administratif pour un service public plus efficace	5
Une optimisation et une harmonisation des mécanismes relatifs aux subventions	5
Une véritable culture de l'évaluation des politiques publiques	6
BUDGET	7
ÉCONOMIE	8
Un plan de relance ambitieux et resserré	8
Une valorisation et un soutien de l'entrepreneuriat	8
Une confiance rétablie grâce à la simplification administrative	8
Une rationalisation des acteurs du soutien aux entreprises pour un impact renforcé	9
Le soutien à l'économie circulaire et à la transition des entreprises	9
L'innovation et la recherche comme moteurs du développement	10
Un secteur de l'économie sociale bien soutenu	10
TRANSFORMATION NUMÉRIQUE	11
Gouvernance	11
Digitalisation de l'administration	11
Inclusion	11
Développer les compétences numériques	11
Développer les compétences numériques : former tout au long de la vie	11
Transformer nos entreprises	11
Cybersécurité	12
IA	12
EMPLOI ET FORMATION	13
Un accompagnement des demandeurs d'emploi intensifié, accéléré et sur mesure	13
Simplification du paysage de l'emploi	14
Des aides à l'emploi simplifiées et optimalisées pour doper le taux d'emploi	14
Un focus sur les métiers en pénurie	15
Des réponses spécifiques aux mutations du marché du travail	16
Une optimalisation du paysage de la formation professionnelle	16



Régions, Fédération, travailleurs et employeurs unis pour l'emploi et la formation	17
FISCALITÉ	19
Une fiscalité qui encourage l'accès à la propriété	19
SANTÉ	20
La promotion de la santé et du bien-être au cœur des politiques	
Un médecin et un dentiste pour chaque patient	
Une amélioration de l'accès aux soins de santé mentale	
Des infrastructures hospitalières solides	22
Un renforcement des centres de convalescence et de revalidation	
Une reconnaissance des spécificités du transport médico-sanitaire	
Une réforme de la gouvernance de l'AVIQ	
Une meilleure utilisation des données de santé	23
FAMILLE	24
Un soutien accru aux milieux d'accueil	24
Une optimisation des allocations familiales	25
ACTION SOCIALE	26
Une nouvelle gouvernance pour une action sociale efficace	26
Plus de cohésion, moins de pauvreté	27
L'inclusion sociale grâce au travail	28
Réussir l'intégration	29
Le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie	29
La personne avant son handicap	30
Des aînés libres de leurs choix de vie	31
Egalité, droit des femmes et lutte contre les discriminations	33
LOGEMENT	35
Un secteur du logement plus efficient au service des usagers	35
Une stimulation de la rénovation des logements	35
Un logement public qui retrouve son rôle d'ascenseur social	35
Un droit au logement de qualité	36
Le logement solidaire et inclusif	36
CLIMAT	37
ÉNERGIE	38
Un soutien à la conclusion d'un nouveau Pacte énergétique	38
Facture d'énergie sous contrôle	



Rénovation du bâti orientée solution (cf. logement)	38
MOBILITÉ	39
Des transports en commun performants	39
Une multimodalité intelligente au bénéfice de tous les usagers	39
Modes actifs sécurisés pour une mobilité durable et saine	39
Des infrastructures routières de qualité et sécurisées	39
Densification du réseau de bornes de recharge	39
DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL	40
ENVIRONNEMENT	41
Permis d'environnement modernes	41
Air	41
Eau	41
Déchets	41
Délinquance environnementale	41
Gaspillage	41
AGRICULTURE	42
Un soutien aux circuits courts, aux filières locales et à l'agriculture bio	42
RURALITÉ	43
Des institutions efficientes et adaptées aux attentes d'aujourd'hui	43
Pour une gestion rigoureuse, saine et pérenne des finances locales	43
INFRASTRUCTURES SPORTIVES	44
Des projets qui répondent aux besoins	44
Des investissements dans le sport de haut niveau	44
Des infrastructures sportives accessibles	44
Un soutien à l'émergence de nouvelles infrastructures de natation	44
FONCTION PUBLIQUE	46
Une relation politico-administrative harmonieuse et une administration renforcée	46
Une administration moderne efficiente, harmonisée et attractive	46
Un management responsabilisé	47
Une fonction publique neutre, inclusive et exemplaire	47
RELATIONS INTERNATIONALES	48
Une politique européenne ambitieuse et impactante	



GOUVERNANCE (pp.9-12)

Un renforcement des relations entre niveaux de pouvoir

- Renforcer les synergies entre la FWB et la RW par une coordination des ministres « à double casquettes » et des gouvernements conjoints à intervalles réguliers
- Analyser les possibilités de transferts de compétences avec la COCOF, les gouvernements wallon et communautaires
- Organiser des séances régulièrement avec les gouvernements régionaux pour suivre les décisions de coopération en matières économique et d'emploi

Davantage de transparence dans la gestion publique

- Instaurer une gradation de sanctions afin de rendre pleinement effectif le Décret du 22/12/1994 (relatif à la publicité de l'administration)
- Présenter et débattre au Parlement les plans d'actions structurants d'une durée supérieur à une législature et les soumettre au vote des députés
- Instaurer un processus de consultation dans le cadre de réflexions politiques à long terme, complémentaire (et sans entrave) au processus de réforme

Démocratie participative

• Recourir à la consultation populaire à la faveur des enjeux

Une rationalisation des structures et une clarification de leurs missions

- Rationaliser le nombre de structures et clarifier leurs missions
- Dans le cas des rationalisations, recomposer des structures administratives entières et cohérentes (au cas par car selon les spécificités)
- Diminuer le nombre de ministres, de membres de cabinets ministériels
- Reformer de manière concertée la fonction consultative

Un choc administratif pour un service public plus efficace

- Abroger les législations obsolètes (suggestion de simplifications légi/admin possibles de la part du Parlement)
- S'appuyer sur:
 - o Principes de confiance (associé à une stratégie de contrôle) et « only once »
 - o Automatisation des droits
 - Stratégie multicanale (physique et digital)
 - o Outils de retour de satisfaction
 - Digitalisation
 - Principe de bonne administration (égalité de traitement, non-discrimination, proportionnalité, délais raisonnable, motivation...)

Une optimisation et une harmonisation des mécanismes relatifs aux subventions

• Garantir l'autonomie d'action et de conviction du secteur associatif (*Note* : plus de dévoiement d'argent public pour des actions de promotion de partis politiques)



- Réduire la dépendance des associations aux financements facultatifs annuels
- Basculer vers des financements quinquennaux pérennes après analyse de chacun de ces crédits thématiques, de leur objet et de leur éventuelle redondance
- Partager le solde des crédits facultatifs entre le soutien à des initiatives innovantes et le montant participant à l'effort budgétaire
- Établir un cadastre des subventions allouées en RW

Une véritable culture de l'évaluation des politiques publiques (ex ante – in intinere – ex post)

- Construire des politiques ajustables-transparentes-objectivées pour le long terme
- Systématiser l'évaluation des politiques publiques en continu
- Regrouper et rationaliser les outils évaluatifs développés par les organismes spécialisés (*Note*: l'IWEPS doit travailler sur toute compétence, en collaboration avec l'administration et les organismes pararégionaux)
- Associer les bénéficiaires des politiques publiques à l'évaluation



BUDGET (pp.13-14)

- Intégrer dans la réglementation wallonne une règle d'or budgétaire sur un horizon de 10 ans : ratio dettes/recettes devra converger vers un niveau de 180%
- Soutenir les efforts nécessaires principalement s par une réduction des dépenses publiques et la diminution du poids de l'appareil public
- Evaluer le plan de relance avec une réorientation ou une suppression des initiatives non efficientes
- Ne lever aucun nouvel impôt sauf en remplacement d'impôts existants



ÉCONOMIE (pp.15-27)

Un plan de relance ambitieux et resserré

- Etat des lieux des 125 plans wallons, sur l'avancement, les dépenses et budgets engagés, et surtout avec une évaluation de l'impact et de l'efficience, par rapport à d'éventuels indicateurs de performance.
- Plan de Relance:
 - Les programmes d'action prioritaires, dont l'impact positif est reconnu, seront maintenus mais feront l'objet d'une réévaluation et d'un redimensionnement si nécessaire
 - Les projets « hors-accord » seront également réévalués afin de recentrer les efforts et les ressources sur les initiatives qui favorisent directement la relance économique.
 - La voilure de ces projets sera ajustée de manière à garantir une utilisation optimale des ressources de la Wallonie et à assurer la réussite des objectifs de relance.
 - La concertation avec les partenaires sociaux sera essentielle pour garantir que les décisions prises répondent aux besoins et aux défis actuels tout en assurant la pérennité des actions mises en place.

Une valorisation et un soutien de l'entrepreneuriat

- Promotion, soutien et développement de l'entrepreneuriat, un pilier du redressement de la Wallonie
- Sensibilisation à l'esprit d'entreprendre chez les jeunes (comme Générations entreprenantes) amplifiée, généralisée et contextualisée dans l'ensemble des filières d'enseignement dès le plus jeune âge et en partenariat avec la Fédération Wallonie-Bruxelles
- Systématiser les stages en entreprises dans les cursus d'enseignement secondaires et supérieurs
- Plaider auprès du Fédéral pour que les distorsions de concurrence existantes entre les ASBL et les opérateurs privés résultant de leurs différences en termes d'assujettissement à la TVA puissent être atténues dans toute la mesure du possible
- Politique de prévention forte auprès des entrepreneurs wallons afin de prévenir tout risque sur la santé mentale et ou physique
- Le bien-être des travailleurs, dont les indépendants, sera au cœur des politiques publiques
- Veiller à ce que des places d'accueil de la petite enfance puissent être disponibles pour les parents entrepreneurs

Une confiance rétablie grâce à la simplification administrative

• La relation entre l'administration et les entreprises s'inscrira dans un principe de confiance avec une « orientation usager » maximale, dans l'objectif de minimiser les charges administratives induites par le recours aux dispositifs régionaux



- Stratégie de responsabilisation basée sur un principe de confiance, assortie d'une politique de contrôle bien pensée, empêchant une sanction en cas d'erreur dans le chef de l'administré sauf si l'agent de la fonction publique démontre que l'erreur n'a pas été commise de bonne foi
- Disposer d'un point de contact unique pour les entreprises au sein d'un service public
- Véritable stratégie de la donnée, dans une approche *data centric*, sera mise en œuvre en systématisant le recours aux sources authentiques (principe du *Only Once*), en généralisant le partage de la donnée au sein de l'administration, et en nouant des partenariats afin d'exploiter des sources authentiques externes au giron régional
- Digitalisation poussée des administrations et Unités d'administration publiques (UAP).
 Veiller néanmoins à maintenir la possibilité d'un contact humain, préservant ainsi une relation personnalisée et attentive pour accompagner les entreprises
- Pérenniser le <u>projet Fast-Track</u> commun à toutes les administrations et UAP en contact avec les entreprises (ndlr : accessible pour les ASBL ?)
- Mettre en place des stages en entreprises ou dans chacun des secteurs concernés par la supervision d'un agent public pour tout agent de la fonction publique afin de mieux mesurer le vécu du côté du terrain
- Stabilité législative et réglementaire en limitant les modifications fréquentes et imprévues des lois et des règlements, notamment pour éviter les incohérences entre les législations, à tout niveau de pouvoir et entre niveaux de pouvoir -> concertation régulière avec les acteurs économiques pour garantir que les nouvelles législations répondent aux besoins du marché tout en étant prévisibles et compréhensibles

Une rationalisation des acteurs du soutien aux entreprises pour un impact renforcé

- Rationaliser l'ensemble des aides et services à destination des acteurs économiques afin de cibler davantage les besoins actuels des entreprises, corriger et éviter les effets d'aubaine et amplifier leur impact sur le déploiement économique de la Wallonie
- Evaluer la pertinence, la lisibilité et l'impact des aides à la recherche et à l'innovation en termes de valeur ajoutée et de création d'emplois en Wallonie
- Logique de « parcours usager » doit être poursuivie en articulant intelligemment les différents acteurs

Le soutien à l'économie circulaire et à la transition des entreprises

- Développer les initiatives d'économie circulaire ainsi que de transition bas carbone, la Responsabilité Sociétale des Entreprises et l'intégration des critères ESG
- Intégrer la réglementation des déchets et les stratégies en lien avec la durabilité de l'économie pour une clarification et une simplification de l'action wallonne
- Soutenir des entreprises pour leur permettre de rencontrer les exigences en matière de durabilité en couplant les approches en matière d'économie circulaire, de transition bas carbone et les efforts de remploi et de réparation
- Soutien financier et à l'accompagnement des entreprises dans leurs projets de transition bas carbone (efficacité énergétique des process et du bâtiment, production d'énergie renouvelable, électrification des process industriels et de la mobilité, utilisation rationnelle des ressources naturelles...)
- Renforcer et développer les compétences du secteur privé wallon dans ces domaines



L'innovation et la recherche comme moteurs du développement

- Le décret du 3 juillet 2008 relatif au soutien de la recherche, du développement et de l'innovation sera modernisé afin de correspondre aux besoins actuels de la Wallonie, de ses ambitions et de ses priorités, avec une mise en œuvre clarifiée et simplifiée
- Continuum entre les activités de recherches financées par la Fédération Wallonie-Bruxelles et par la Région wallonne. L'articulation des décrets de chaque entité et une collaboration rapprochée permettront de mieux coordonner les activités de recherche avec pour objectif final une meilleure valorisation des résultats au bénéfice du développement économique de la Région

Un secteur de l'économie sociale bien soutenu

- Mettre en œuvre d'une stratégie concertée de développement, de soutien et de valorisation de l'économie sociale
- Améliorer l'accès au financement sur base de critères de sélection adaptés et d'indicateurs élargis. L'accès à l'information sera fait par des guichets uniques présents sur tout le territoire wallon
- Développer des filières courtes contribuant ainsi au développement local (économique et emplois) de la Wallonie mais aussi la création et la croissance d'entreprises sociales, répondant aux défis de la transition
- Favoriser les collaborations et les passerelles entre les acteurs de l'économie sociale et ceux de l'économie classique
- Assouplir le cadre légal des coopératives d'emploi et les entreprises partagées qui offrent à des entrepreneurs un accompagnement économique et social, assorti d'un hébergement administratif pour leur permettre notamment l'accès aux aides économiques et aux financements ainsi que la simplification de démarches administratives



TRANSFORMATION NUMÉRIQUE (pp.28-31)

- Amplifier la stratégie Digital Wallonia
- Viser la neutralité carbone dans la transition numérique

Gouvernance

- S'appuyer sur le numérique (en transversalité) pour déployer toutes ses politiques
- Examiner toute réforme à l'aune de l'impact en matière de digitalisation
- Assurer des réunions de suivi (2x/an) sur la stratégie numérique
- Concerter à cet effet les entités du pays

Digitalisation de l'administration

- Digitaliser pour simplifier
- Systématiser la collecte de données pour piloter et évaluer les dispositifs publics
- Développer une approche cohérente décloisonnée des services numériques

Inclusion

- Déployer une politique garantissant aux citoyens en situation d'exclusion digitale un moyen d'accéder et d'utiliser les outils numériques
- Consacrer le « droit à être entendu et reçu en personne » par décret et assurer une alternative non-numérique
- Après évaluation du dispositif, renforcer la mission des EPN et faire évoluer le dispositif (partenariat public-privé, tutorats, ateliers...)
- Soutenir les initiatives locales luttant contre la fracture numérique
- Développer des collaborations avec les entreprises pour fournir des équipements aux publics fragilisés
- Renforcer l'accessibilité des sites web public et parapublics aux personnes en situation de handicap

Développer les compétences numériques

- Poursuivre et amplifier le programme École Numérique
- Promouvoir et soutenir les filières STEAM et attirer les plus jeunes et femmes vers options et filières économiques, scientifiques et technologiques
- Orienter le citoyen via des applications basées sur l'IA
- Soutenir la formation continue (partenariat public-privé, formations courtes...)

Développer les compétences numériques : former tout au long de la vie

• Optimiser les collaborations entre le monde de l'enseignement et les opérateurs de formation publics-privés

Transformer nos entreprises

- Soutenir la révolution numérique et promouvoir la maturité numérique (accompagnement à la digitalisation, déploiement des technologies...)
- Créer un écosystème numérique robuste (partenariats, favoriser l'innovation)



Cybersécurité

- Adopter une approche globale et intégrée
- Sensibiliser/Former aux risques et bonnes pratiques
- Accompagner les entreprises (audit/conseils/solutions adaptées)
- Porter une attention à la protection des structures stratégiques (ex : hôpitaux)
- Encourager la recherche via des partenariats avec les entreprises

IA

- Maximiser l'efficience via des collaborations avec le secteur privé
- Favoriser l'adoption rapide des nouvelles technologies dans les services publics et les entreprises



EMPLOI ET FORMATION (pp.32-40)

- Mettre tout en œuvre, avec l'ensemble des acteurs, pour atteindre l'objectif du taux d'emploi de 80% en 2030 avec une attention particulière pour l'emploi privé et l'entreprenariat
- Approcher la lutte contre les pièges à l'emploi de manière transversale (places en crèches, mobilité, logement...)
- Travailler avec les gouvernements des autres entités de mettre en place une réelle stratégie de promotion des filières porteuses d'emploi et des métiers STEAM sous la coordination d'une coupole rassemblant les différents intervenants et acteurs concernés
- Faciliter le parcours du DE, de l'apprenant, des employeurs et du citoyen au travers d'une seule entrée
- Concerter avec les partenaires sociaux est essentiel en matière d'emploi
- Instaurer une logique de dialogue et de coordination avec les partenaires de l'insertion à l'emploi et opérateurs de formations ainsi qu'avec les autres entités
- Etablir des objectifs mesurables, calibrés, et atteignables aux politiques menées et veiller à ce que chacun vise à l'atteinte des politiques menées
- Renforcer les moyens de contrôle pour agir de manière ciblée et pertinente pour sanctionner les comportements non-désirés, dans une logique de simplification et de principe de confiance

Un accompagnement des demandeurs d'emploi intensifié, accéléré et sur mesure

- Revoir le mécanisme d'octroi des allocations de chômage (notamment avec une limitation dans le temps à deux années) et s'inscrire dans la perspective d'une activation plus rapide et constante des demandeurs d'emploi (DE)
- Etablir comme priorité opérationnelle du Forem de faire correspondre les besoins du marché du travail et les compétences de main d'œuvre disponible et mobilisable – le renforcement des effectifs de 1ère ligne est une priorité dans le choix de réallocation des ressources du Forem
- Conclure dans les meilleurs délais un nouveau contrat de gestion du Forem, basé sur des objectifs chiffrés et des indicateurs de résultat mais aussi d'une révision du décret et de l'Arrêté du Gouvernement relatifs à l'accompagnement orienté coaching et solutions et réviser les procédures et les délais incombant au Forem afin de rendre plus dynamique l'accompagnement des demandeurs d'emploi et ce dès les premiers jours de leur inscription
- Prendre en charge le DE dans le mois de l'inscription etétablir son profil, évaluer ses compétences directement mobilisables et ainsi définir son employabilité
- Proposer à chaque personne concernée un bilan de compétences et au besoin, un plan de formation au plus tard dans le mois qui suit
- Proposer au DE, dans les 4 mois de l'inscription, sur base du bilan de compétences réalisé, des pistes de solutions concrètes à savoir une proposition d'emploi convenable, soit une proposition de stage, soit une entrée en formation orientée vers les métiers en



- pénurie ou permettant, après analyse, une insertion rapide et durable sur le marché du travail
- Intensifier l'accompagnement des DE en mobilisant des partenaires, marchand et non marchand, sollicités de la manière la plus adéquate (agrément, marchés publics...) et évaluer en fonction des résultats obtenus
- Faire bénéficier aux personnes les plus éloignés de l'emploi, en particulier les NEETS, d'un accompagnement, de la part d'un opérateur tiers, pour lever préalablement les freins sociaux et professionnels
- Mettre de pair l'accompagnement intensifié avec une responsabilisation accrue du DE face à ses obligations en matière de disponibilité active et passive sur le marché du travail : absence aux convocations, refus ou abandon de formation, non-présentation à un entretien d'embauche (sans justification objective) doivent faire l'objet systématiquement de l'activation d'un avertissement ou d'une sanction
- Faire de la remise à l'emploi des plus de 55 ans et des moins de 25 ans une priorité

Simplification du paysage de l'emploi

- Dresser un cadastre des partenariats du Forem et évaluation de l'efficacité
- Renforcer le pilotage des partenariats et le rôle du Forem comme « régisseur ensemblier » qui doit être effectif
- Recentrer le rôle de Comité de gestion du Forem sur sa mission de pilotage stratégique et la prise de décisions
- Revoir l'ensemble de la gouvernance du Forem afin d'améliorer son agilité, sa flexibilité et son efficience
- Revoir les mécanismes de consultation des partenaires sociaux pour les rendre plus stratégiques et éviter la multiplication des lieux (Forem, CESE, GPSW)
- Simplifier le « guides des dépenses éligibles » pour les opérateurs agréés et conditionner davantage à des indicateurs de performance et de qualité
- Encourager et stimuler via le Forem la rationalisation de l'ensemble des acteurs de l'insertion socio-professionnelle (CISP, MIRE, etc) suivant une logique de lisibilité du parcours pour les usagers, de mise en cohérence de l'action de ces acteurs sur leur bassin d'emploi, de parfaite articulation avec l'action des services territoriaux du Forem et d'efficience des moyens publics mis en œuvre
- Revoir le mécanisme d'agrément et de financement des acteurs de l'insertion socioprofessionnelle pour assurer la cohérence de l'offre de services sur un bassin de vie
- Lier le financement des CISP et des MIRE à la performance des activités réalisées, aussi bien sur le plan de la reconnaissance des acquis en matière de compétences qu'en termes d'insertion vers un emploi durable et de qualité
- Réformer les ALE pour améliorer leur fonctionnement et leur efficacité
- Adopter dans les meilleurs délais l'accord de coopération conclu avec la Flandre afin de renforcer et promouvoir la mobilité interrégionale des chercheurs d'emploi ainsi qu'avec la RBC et les pays limitrophes

Des aides à l'emploi simplifiées et optimalisées pour doper le taux d'emploi

• Simplifier et optimiser les aides à l'emploi dans une logique active de lisibilité, de soutien à l'insertion vers l'emploi, de réduction ou de suppression des mécanismes



inefficaces et de réorientation des budgets publics vers les mesures ayant le meilleur impact sur la remise effective à l'emploi

- Supprimer des aides qui sont des effets d'aubaine ou des pièges à l'emploi
- Revoir les montants, les bénéficiaires et les procédures permettant de les obtenir afin de mieux répondre aux besoins des parties prenantes.
- Elargir l'accès aux aides indépendamment du type de contrat, pour autant que la durée d'occupation soit suffisante, et sera adapté en fonction du profil des entreprises.
- Accès aux aides sera élargi indépendamment du type de contrat, pour autant que la durée d'occupation soit suffisante et adapté en fonction du profil des entreprises
- Simplifier les conditions d'octroi au travers d'une digitalisation et d'une automatisation des démarches pour diminuer les délais de traitement promotion des aides vers les bénéficiaires potentiels, prioritairement les PME
- Promouvoir les aides de manière transparente et efficace auprès des bénéficiaires potentiels, prioritairement les PME, afin de maximiser leur utilisation
- Privilégier une réduction de cotisation sociale plutôt qu'un versement direct aux entreprises
- S'appuyer sur le principe de transparence, de subsidiarité, d'égalité de traitement et d'efficience pour en revoir le fonctionnement des APE et tendre vers une réelle égalité de traitement dans les différents secteurs :
 - Réconcilier les politiques sectorielles avec les politiques de soutien de l'emploi dans ces mêmes secteurs
 - o Remettre une cohérence dans les politiques fonctionnelles ce qui nécessite que les décrets et mesures soient pris en intégrant une politique de soutien à l'emploi
 - Transférer en conséquence le budget APE vers les ministres fonctionnels, ainsi que les moyens liés à leur politique. Ce transfert s'effectuera en garantissant l'indexation des moyens pour le secteur non marchand
 - Charger chaque ministre fonctionnel d'évaluer les politiques d'emploi dans ses compétences. Sur cette base, négocier avec le secteur concerné un décret « emploi » et ses arrêtés. Une fois le décret adopté ainsi que ses arrêtés, le budget objectivé sur base du cadastre de l'emploi APE sera transféré dans les budgets de la politique sectorielle et dévolu à l'emploi de ce secteur
 - Veiller à ce que ces différents décrets garantissent que les missions sectorielles soient rencontrées dans l'intérêt des publics et des besoins identifiés et en conservant le caractère prioritairement non marchand des réponses proposées
 - Faire une concertation entre les différents ministres concernés -pour les acteurs dépendant de plusieurs politiques sectorielles pour permettre une politique de l'emploi simplifiée et cohérente
 - Etablir, pour les secteurs relevant des compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB), des accords de collaboration permettant le transfert des budgets consacrés à l'emploi des secteurs de la FWB vers les budgets du ministre fonctionnel.
 Ces accords seront mis en application une fois les règles d'utilisation négociées avec les secteurs
- Evaluer le dispositif art 60/61 dans les 2 ans afin de renforcer son rôle de tremplin vers l'emploi en veillant à lutter contre les effets contreproductifs du système actuel, tant visà vis des travailleurs que des employeurs

Un focus sur les métiers en pénurie

- Adapter la méthodologie du Forem pour la liste des fonctions critiques et des métiers en pénurie en vue de la rendre plus cohérente avec les réalités du marché de l'emploi
- Evaluer les incitants à la formation dans les métiers critiques et en pénurie. Sur cette base, faire une réforme pour harmoniser les dispositifs actuels, lever les freins à la



formation et à l'emploi tout en supprimant les effets d'aubaine et octroyer un incitant sur base de critères objectifs dont la délivrance d'une certification et l'insertion à l'emploi du bénéficiaire

- Fixer les lignes directrices et le cadre budgétaire qui offriront, en première instance, aux secteurs professionnels ainsi qu'aux opérateurs de formation professionnelle et d'alternance la possibilité de conclure une convention dans laquelle figureront les engagements de chacune des parties a minima sur les thématiques suivantes :
 - La promotion des métiers et de leur image en particulier ceux qui sont reconnus comme critiques et en pénurie
 - La promotion de l'alternance dans les secteurs, dans les entreprises (places d'alternance en suffisance et valorisation de la filière)
 - o Le tutorat (qualité intégration et accompagnement entreprises) et le mentorat
- Flexibiliser l'octroi de permis de travail temporaires pour les migrants en concertation avec le pouvoir fédéral, afin de lutter contre le travail au noir et la traite des êtres humains, et pour permettre une intégration de ces derniers par le travail. Cette politique ne peut pas tenir lieu de régularisation

Des réponses spécifiques aux mutations du marché du travail

- Réformer les dispositifs d'aide à la formation afin d'en assurer l'efficacité et l'adéquation avec les besoins prioritaires en matière de compétences. L'octroi de ces aides sera simplifié sur base de lignes directrices fixées par le Gouvernement
- Collaborer avec le Fédéral afin que chaque travailleur déclaré inapte s'inscrive dans un programme d'accompagnement par un acteur de l'emploi, en vue de sa réinsertion professionnelle en mobilisant l'ensemble des acteurs impliqués: employeurs, opérateurs de l'emploi et de la formation, l'enseignement de promotion sociale, CFISPA, mutuelles
- Rendre structurel le financement des associations expertes en mentorat vers l'emploi
- Reformer le mécanisme des titres-services en assurant les droits sociaux des travailleurs et en garantissant la maîtrise budgétaire du mécanisme et son approche de proximité. Préalablement, le financement des entreprises agréées sera revu en vue d'assurer leur pérennité
- Effectuer une demande d'application des flexi-jobs pour le secteur du tourisme et examiner la possibilité pour d'autres secteurs

Une optimalisation du paysage de la formation professionnelle

- S'engager avec le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans la voie de l'optimalisation du paysage de la formation tout au long de la vie sur son territoire afin de clarifier le périmètre des structures existantes, fluidifier les parcours individuels et garantir un cadre de qualité pour tous les acteurs impliqués
- Evaluer les différents accords de coopération au niveau francophone sur le sujet dans un but d'efficience des politiques croisées
- Construction d'une stratégie de formation professionnelle commune, accompagnée d'un modèle de gouvernance clair et d'un pilotage efficace, incluant le repositionnement des opérateurs de formation publics et subventionnés régionaux
- Associer le monde professionnel au pilotage de la formation et mettre en place un cadre partenarial renforcé entre les structures de formation et les secteurs professionnels, autour de filières stratégiques
- Assurer une meilleure adéquation entre l'offre de formation, la réalité des métiers et les besoins des entreprises, en particulier dans les secteurs prioritaires, ce qui implique l'engagement de :



- Assurer à tous les apprenants une orientation objective et de qualité, ainsi qu'un accès à une information complète et objective sur l'univers des métiers et des formations, en particulier techniques et manuels, et à améliorer l'image de ces métiers en rationnalisant et renforçant les collaborations en matière d'orientation entre les différents acteurs dans le cadre du dispositif d'orientation tout au long de la vie (OTLAV)
- Assurer une offre de formation efficiente et en ligne avec les besoins actuels et futurs du monde du travail, garantissant des formations à jour par rapport aux réalités des métiers et des territoires
- Revoir l'organisation de l'écosystème en matière d'équipement et d'infrastructures de pointe en veillant à leur mutualisation, notamment au sein des opérateurs de formation professionnelle, des centres Forem et des Centres de Compétence (CDC) et des Centres de Technologies Avancées (CTA)

Régions, Fédération, travailleurs et employeurs unis pour l'emploi et la formation

- Adopter entre les Gouvernements de la Région Wallonne et de la Fédération Wallonie-Bruxelles, en concertation avec la Région de Bruxelles capitale, sur la base de l'état des lieux et des scénarios identifiés en matière d'alternance, dès le début de la législature, une feuille de route systémique et ambitieuse, s'inscrivant dans la durée
- Etablir un plan d'actions avec les représentants des employeurs, des travailleurs ainsi que les opérateurs d'enseignement et de formation, afin de mettre en place un ensemble de mesures autour de 3 défis : la coordination entre acteurs francophones, l'alternance et la formation professionnelle
- Simplifier l'écosystème en envisageant de regrouper les instances transversales de coordination, de régulation et de pilotage au sein d'une coupole commune enseignement-formation. Cette instance fusionnerait en son sein et rassemblerait les ressources et compétences au moins de la majorité des instances de coordination existantes, en-ce compris L'Office Francophone de la Formation en Alternance
- Assurer à tous les apprenants une sensibilisation et une orientation de qualité équidistantes des opérateurs ainsi qu'un accès à une information complète et objective sur l'univers des métiers et des formations, en particulier les filières STEAM et les métiers en pénurie
- Mettre en place des mesures pour renforcer et simplifier le cadre de la certification et du contrôle qualité de tous les programmes d'enseignement et de formation qualifiante afin de garantir le droit à une certification reconnue sur le marché du travail et favoriser la fluidité des parcours d'apprentissage tout au long de la vie (exemple : la concurrence de certification entre les CEFA et l'IFAPME)
- Assurer une offre d'enseignement et de formation qualifiante en lien avec les besoins actuels et futurs du monde du travail, garantissant une formation continue et une immersion en entreprise des formateurs
- Améliorer la coordination entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et les régions pour lutter contre le décrochage scolaire et l'abandon en cours de formation
- Accompagner tout élève ou apprenant en fin de formation pour maximiser ses chances d'insertion professionnelle dans un emploi de qualité
- Revoir l'organisation de l'écosystème en matière d'équipements, tant au sein des établissements scolaires que des opérateurs de formation professionnelle et des CTA/CDC
- Viser la mise à jour dans les 5 ans de tous les profils de formation qualifiante par rapport aux réalités des métiers



- Développer significativement l'alternance et/ou l'apprentissage en milieu de travail au sein de l'enseignement qualifiant, de l'enseignement de promotion sociale, de la formation professionnelle et de l'enseignement supérieur. A terme, tout élève de l'enseignement qualifiant aura une partie de son programme en alternance
- Clarifier le périmètre de l'alternance pour jeunes entre opérateurs de formation et enseignement, sur la base de l'âge des apprenants. Pour les élèves en âge d'obligation scolaire, l'alternance sera confiée à l'enseignement, en tenant compte de l'expertise des opérateurs régionaux de la formation et des employeurs pour les relations avec le monde du travail. Tout élève majeur jusque 21 ans à moins de 2 années d'études de la certification pourra également s'inscrire dans l'enseignement
- Faire évoluer la formation à une partie de métiers vers des parcours mixtes dual/trial (école – entreprise – centre de formation de pointe) ou des parcours de « pure » alternance pour les élèves fréquentant ces sections au sein de l'enseignement qualifiant. Etudier l'opportunité de réintégrer les CEFA dans les écoles
- Effectuer e choix des métiers à convertir en alternance par une analyse au cas par cas sur la base de la pertinence de l'alternance comme modalité pédagogique et de l'engagement des secteurs à ouvrir suffisamment de places de stage pour tous les élèves
- Prendre, le cas échéant, des mesures pour inciter les employeurs à ouvrir suffisamment de places de stage. La mise en œuvre se fera progressivement sur plusieurs législatures en commençant par les métiers en pénurie et/ou pour lesquels il y a une volonté du secteur
- Prendre différentes initiatives dans les métiers non convertis à l'alternance, pour développer l'apprentissage en milieu de travail via des stages renforcés dans toutes les formations qualifiantes
- Définir un cadre commun d'alternance et un socle minimal de conditions d'encadrement pour veiller à la qualité formative des lieux de stage
- Renforcer et valoriser le rôle du tuteur et de l'entreprise pour tous les dispositifs d'alternance et améliorer l'information, la formation et l'accompagnement des tuteurs
- Informer les entreprises en s'appuyant notamment sur les secteurs et réseaux professionnels via la mise à disposition d'une plateforme d'information et de matching unique permettant une visibilité et l'exhaustivité des filières
- S'assurer d'un pilotage centralisé de l'ensemble des contrats d'alternance
- Augmenter la participation des personnes sans emploi et déployer des parcours intégrés d'accompagnement et de formation pour les publics éloignés de l'emploi, à cette fin :
 - Doter les pouvoirs publics des capacités de pilotage systémique de la formation professionnelle et de l'enseignement pour adultes
 - o Mieux impliquer le monde du travail dans le pilotage des formations professionnelles qualifiantes
 - O Adopter un financement modernisé, équitable et incitatif de la formation professionnelle et de l'enseignement pour adultes pour mieux prendre en compte les différences de coûts liées aux types de publics et/ou aux équipements et pour mieux inciter à l'ouverture de formations menant à des métiers en pénurie. A cette fin sera introduite une part de financement variable sur base d'indicateurs de réalisation et/ou de résultats dans le financement de toutes les formations
 - Mener une réflexion visant à améliorer la lisibilité, la cohérence et l'efficience de l'écosystème de formation professionnelle et d'enseignement pour adultes. Dans ce cadre, le rapprochement et la fusion entre opérateurs seront privilégiés



FISCALITÉ (pp.41-44)

- L'impôt se doit d'être juste et de permettre de contribuer au financement de la solidarité mais il ne peut en aucun cas être une entrave à l'émancipation des classes moyennes et populaires
- Une baisse d'impôt inédite de plus de 700 millions € cumulés durant cette législature

Une fiscalité qui encourage l'accès à la propriété

- Accès à la propriété comme priorité absolue, faciliter l'acquisition d'un premier logement pour les Wallonnes et les Wallons, baisser dès le 01/01/2025 à 3% le taux applicable en cas d'acquisition d'une habitation propre et unique (ndlr : aussi pour les ASBL ?)
- Mener une réflexion plus large sur les mesures de soutien fiscal pour les propriétaires qui souhaitent mettre leur bien en gestion auprès d'une AIS
- Étudier et mettre en œuvre une automatisation maximale de toutes les réductions au précompte immobilier, dans un esprit de simplification et d'égalité de traitement entre redevables. Le tout au bénéfice des contribuables ayant des enfants ou personnes à charge, en situation de handicap ou autre
- Promotion des AIS dans l'extrait de rôle du précompte immobilier, en y mettant en avant les avantages en matière de précompte immobilier qui y sont liés



SANTÉ (pp.45-48)

- Politique de la santé basée sur des objectifs bien définis
- Cohérence avec la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Communauté Germanophone et les autres niveaux de pouvoirs
- Besoins de santé de la population ne se limitent plus aux seuls soins de santé. L'emploi, le logement, l'environnement, la mobilité ou l'aménagement du territoire ont une incidence significative sur la santé de chacun -> les décisions prises dans ces matières régionales intégreront des critères d'impact sur la santé
- Stratégies de prévention seront également renforcées
- Développement et accessibilité de la première ligne de soins resteront une priorité tout comme les réponses à donner aux enjeux de la santé mentale dont le dispositif sera simplifié et mieux coordonné tout en soutenant les réponses extrahospitalières
- Tant du côté de l'offre hospitalière qu'extrahospitalière, veiller à la bonne coordination des parcours de soins
- L'administration de l'AVIQ contribue à ces objectifs de santé. Pour le garantir, son organisation fera l'objet d'une évaluation, et le cas échéant, d'une réforme tant dans son mode de gouvernance que dans son organisation, et ce afin de mieux répondre aux objectifs de santé, aux besoins de terrain et aux impératifs de rationalisation des ressources
- Dans le cadre de Wallonie Entreprendre, l'objet social de Wallonie Santé, unique fonds public wallon dans le secteur de la santé, doit être adapté et élargi afin de tenir compte de son activité actuelle qui va déjà bien au-delà du seul financement d'infrastructures mais également pour tenir compte des accents de la présente Déclaration de Politique Régionale 2024-2029 afin d'amplifier son rôle de levier de croissance, d'emploi et de développement du secteur des soins de santé -> Wallonie Santé sera refinancé et doté de moyens additionnels au sein du budget de Wallonie Entreprendre

La promotion de la santé et du bien-être au cœur des politiques

- Approche « Health in all policies »
- Attention à l'impact des décisions et textes décrétaux sur la santé physique et mentale de nos concitoyens (en vue de rencontrer son objectif d'améliorer l'état de santé de la population wallonne, au sens de l'OMS)
- En partenariat avec les secteurs acteurs et bénéficiaires de la promotion de la santé, dresser un état des lieux des missions et des moyens dévolus à la promotion de la santé
- Adapter le WAPPS (Plan Wallon de Prévention et de Promotion de la santé) en vue de la mise en œuvre d'une stratégie et d'un plan d'actions concret et mesurable. Ce travail s'effectuera avec les acteurs de terrain
- Le budget de la prévention sera doublé en cohérence avec les différents niveaux de pouvoir concernés
- Définir, en s'appuyant sur les expertises, ses objectifs d'amélioration de la santé, en cohérence avec les objectifs de santé interfédéraux, particulièrement en matière de :
 - Dépistages précoces de différentes pathologies (cardiovasculaires, cancers, diabète, ...) et de vaccination



- Augmentation du taux de participation aux actions de prévention en étudiant l'opportunité d'un rendez-vous automatisé
- Lutte contre les assuétudes et dépendances, via le développement de mécanismes d'approche multidisciplinaire afin de réduire les assuétudes et les risques inhérents à celles-ci, en particulier à l'égard des toxicomanes. Ces approches seront préparées en collaboration avec le secteur
- Prévention des maladies liées à l'alcool, au tabac et à l'obésité
- Réflexion et actions sur leur rôle actif dans l'adoption de comportements et d'habitudes de vie pour une meilleure prévention des risques de la santé, en collaboration avec le Gouvernement fédéral et les acteurs de terrain de la santé de première ligne (médecins généralistes, pharmaciens, infirmiers, kinésithérapeutes, dentistes, ...)
- Plaider auprès du Gouvernement fédéral que soit mis en place le principe de la juste rémunération des professionnels de santé en octroyant également le temps nécessaire et le financement à l'exercice de la prévention
- Pérenniser les moyens octroyés aux différents secteurs, en sortant des financements one shot, au bénéfice de différentes formes de contractualisation (décret, convention pluriannuelle, etc.) qui s'inscrivent dans le long terme afin de rencontrer les objectifs préalablement concertés et définis

Un médecin et un dentiste pour chaque patient

- Réviser le cas échéant le décret « ProxiSanté » pour garantir des soins de santé accessibles sur tout le territoire en assurant une réelle clarification et simplification des et pour les acteurs de terrain
- Le patient en est l'acteur central
- Renforcer, au départ d'objectifs de santé, le dispositif de coordination et de concertation entre acteurs de l'accompagnement et des soins de première ligne au niveau local, locorégional et régional
- Mesures nécessaires pour activer les moyens fédéraux dans le cadre du New Deal
- Répondre à l'inégale répartition sur l'ensemble du territoire en renforçant le soutien à l'installation par des mesures incitatives associant les communes et les cercles de médecine générale, spécialement dans les zones les plus touchées par la pénurie, sur base :
 - D'une cartographie dynamique identifiant réellement les lieux de pénuries ou en risque de pénuries (sur base de critères indiquant un risque de pénurie : âge du médecin, variation de densité des populations, état de suivi des populations, etc.)
 - o D'une révision des mécanismes d'Impulseo pour plus d'efficacité
 - o De l'amplification d'aides au financement de secrétariats
 - De l'amplification d'investissements de soutien aux groupements d'omnipraticiens, aux groupements pluridisciplinaires et d'autres professionnels de la santé au travers notamment des ASI

Une amélioration de l'accès aux soins de santé mentale

- Faire de la santé mentale une cause interfédérale en considérant les besoins et spécificités des différents groupes d'âge
- Évaluer et réviser le décret santé mentale en vue, entre autres, d'alléger la charge administrative
- Améliorer la coordination des services de santé mentale sur base d'une étude territoriale



- Simplifier le financement de la réforme « psy107 » en collaboration avec le fédéral et soutenir l'ambulatoire aussi bien que les hébergements extrahospitaliers et résidentiels
- Étudier les alternatives aux soins de santé classiques, tels que les soins verts (agriculture sociale) dans l'accompagnement de la santé mentale
- Évaluer les emplois créés au travers du plan de relance wallon (MUSM) et leur possible mode de pérennisation

Des infrastructures hospitalières solides

- Poursuivre le plan régional consolidé de constructions hospitalières et évaluer le dispositif tel qu'il est prévu par le décret
- Inciter le fédéral à investir dans la cybersécurité des hôpitaux, notamment via des financements activables par Wallonie Santé ou autre
- Simplifier les normes d'agrément des hôpitaux wallon en concertation avec le fédéral pour garder une cohérence globale
- Étudier la possibilité de revoir, en transversalité, les mécanismes de soutien aux infrastructures extrahospitalières sur base de celui appliqué aux hôpitaux. A cet effet, le cadre d'intervention de Wallonie Santé pourra être étendu

Un renforcement des centres de convalescence et de revalidation

- Offrir à toute personne une prise en charge par des équipes pluridisciplinaires afin d'assurer la continuité des soins et d'une approche globale de la santé
- Finaliser le cadre légal relatif aux centres de convalescence définissant les normes d'agrément et de financement et s'assurera de l'accessibilité financière de ces services
- Assurer une répartition géographique de l'offre de convalescence mais également de reconnaitre et financer l'offre déjà existante sur le territoire. Soutenir leurs investissements en infrastructures
- Poursuivre l'ouverture de places dans les centres de rééducation fonctionnelle et ambulatoire

Une reconnaissance des spécificités du transport médico-sanitaire

 Réviser le décret de transport médico-sanitaire afin de combler le vide juridique actuel et de renforcer la différenciation du transport de personnes du transport de patients. Pour ce faire, il s'appuiera sur les travaux réalisés avec le secteur

Une réforme de la gouvernance de l'AVIQ

- Veiller à ce que les organes de gestion des politiques puissent jouer un rôle adéquat de régulateur, de contrôleur et de proposition de et par les acteurs de terrain qui mettent en œuvre au quotidien ces politiques
- Responsabilisation de chacun des acteurs (l'administration, les partenaires sociaux et de santé, le gouvernement) qui exige un réel pilotage, sur bases d'objectifs de santé wallons cohérents avec les objectifs fédéraux, des actions menées sur base des données agrégées et efficientes
- Rôle de contrôle basé sur le principe de confiance et de transparence
- Le fonctionnement des organes de gestion de l'AVIQ seront rendus plus efficaces et plus simples après évaluation :
 - Screening de ses matières en vue d'identifier les points de convergences avec



- d'autres partenaires potentiels afin d'en rendre les activités plus cohérentes et plus efficaces. Le cas échéant, certaines matières seront transférées vers d'autres administrations ou vers d'autres opérateurs
- Logique de simplification administrative, d'automatisation des processus et de digitalisation inclusive
- Simplification des organes et de simplification administrative, d'économies d'échelles, de cohérence et de mutualisation des ressources et améliora les solutions et offres à destination des citoyens (Corpus IT et audit régional)
- Réorganiser le cadre organique actuel de l'AVIQ, les motifs de l'inflation de personnel des dernières années au sein de l'AVIQ seront analysés et traités

Une meilleure utilisation des données de santé

- Mesures nécessaires pour sécuriser la gestion des données médicales et faciliter leur utilisation pour l'élaboration des politiques de santé et la recherche et le développement
- Elaborer, en concertation, des politiques de santé sur base des données accessibles au départ, entre autres, du collègue inter-mutualiste et de Plasma



FAMILLE (pp.49-51)

Un soutien accru aux milieux d'accueil

- Permettre à chaque famille d'avoir accès à une place d'accueil de qualité si elle le souhaite (1000 premiers jours de l'enfant ont un impact sur son développement, disponibilité de places en crèche constitue un élément primordial de maintien de l'emploi mais aussi la remise à l'emploi, en très grande majorité des femmes, permet de générer des emplois directs et indirects)
- Permettre aux milieux d'accueil d'exercer leur responsabilité et de prendre soin des enfants de manière adéquate vu la « fragilité » de ces derniers, liée à leur état de grande dépendance
- Garder au cœur des préoccupations la convention internationale des droits de l'enfant qui reconnait l'égale valeur humaine à tous les enfants quel que soit leur contexte de vie ou leurs particularités ainsi que le droit universel et inaliénable à l'éducation pour chacun d'eux
- Consolider les places existantes et le développement de nouvelles places afin d'en accroitre significativement le nombre d'ici la fin de la législature
- Octroyer aux milieux d'accueil pratiquant la Participation Financière des Parents (PFP) libre, une aide sous forme de forfait complémentaire par place, notamment en tenant compte des taux d'occupation réels de ces derniers
- Mise en place de collaboration structurelle avec les milieux d'accueil présents sur le territoire communal ou souhaitant s'y installer, éventuellement via la mise en place d'une cellule d'aide à l'installation, la mise à disposition de bâtiments rénovés, publics ou privés pris en gestion ou créés via charges d'urbanisme permettant, le cas échéant, une diminution de la PFP
- Soutien aux entreprises réservant des places en crèches à leurs collaborateurs
- Étendre le dispositif pilote d'aide aux entreprises qui proposent un soutien aux milieux d'accueil, le promouvoir et l'évaluer
- Encourager le déploiement de crèches en entreprise ou à l'échelle des zones d'activité économique
- Première programmation quinquennale permettant la rénovation des crèches
- Renforcer les dispositifs mobiles de soutien à l'inclusion (DSI) actifs dans les milieux accueillant des enfants à besoins spécifiques
- Réalisation effective des projets retenus dans le cadre du plan Equilibre :
 - Analyser et compléter les modalités de subventionnement initiales en laissant un délai de concrétisation suffisant pour le volet 2
 - Solliciter une prolongation de délai auprès de la Commission européenne pour les projets du volet 1 financés dans le cadre du Plan National de Relance et de Résilience
 - o Optimiser l'accompagnement administratif des porteurs de projets
 - Étendre les conditions d'accès au financement de Wallonie-Santé pour les projets du plan Equilibre



- Création de nouvelles places additionnelles, en fonction des besoins objectivés par la liste unique, au-delà des 33 % de places dans les milieux d'accueil pratiquant la PFP encadrée et des 50 % tout secteur confondu
- Droit de tirage et de mobiliser tous les leviers de possibilités d'accueil non marchandes (crèches, accueil à domicile, enfants malades, lieux de rencontre enfants parents...) permettant de répondre à l'ensemble des besoins des familles (emploi, formation des parents, socialisation de l'enfant...) et modifier en conséquence l'accord de coopération « Enfance »
- Promouvoir des modèles innovants associant des partenariats entre les milieux d'accueil et les secteurs publics, des entreprises, de l'associatif et de l'économie sociale
- Juste indexation des subventions d'aide à l'emploi (APE) pour aider à la pérennité des associations ainsi qu'une réelle possibilité de création d'emplois
- Simplifier des normes applicables aux milieux d'accueil en gardant à l'esprit un juste équilibre entre la qualité de l'accueil, le confort du lieu de travail et les coûts qu'ils induisent pour les porteurs de projets
- Promouvoir les accords de coopération entre l'Office de la Naissance et de l'Enfance, l'Institut wallon de Formation en Alternance et des indépendants et Petites et Moyennes Entreprises, l'Enseignement en alternance (CEFA) pour faciliter les stages en milieux d'accueil et la formation en alternance

Une optimisation des allocations familiales

- Pour la tranche 18-21 ans, évoluer d'un droit semi-automatique aux prestations familiales vers un droit conditionnel, c'est-à-dire qui requiert que le jeune détienne un statut permettant de bénéficier de ce droit (exemple : être étudiant, en formation, etc.), à partir du 1^{er} septembre de l'année des 18 ans
- Pour la tranche 21-25 ans, dans le cadre du droit conditionnel, le droit aux prestations familiales sera maintenu pour les jeunes qui poursuivent leurs études, suivent une formation ou se trouvent dans une période totale de 12 mois suivant la fin de leurs études ou de leur formation à l'instar des autres Régions -> mettre un terme au droit actuel aux allocations familiales pendant les périodes de prolongations de stage d'insertion professionnelle en raison de la non-obtention de deux évaluations positives du Forem
- Optimiser le fonctionnement des caisses d'allocations familiales via la mutualisation de l'applicatif de paiement
- Évoluer le barème de 31 000 à 45 000 € en ce qui concerne le supplément de famille monoparentale et étudier l'intérêt d'introduire un plafond intermédiaire



ACTION SOCIALE (pp.52-61)

Une nouvelle gouvernance pour une action sociale efficace

- Stratégie transversale permettant une réelle cohésion sociale, en s'appuyant sur un maillage d'aides et d'accompagnements efficace et solidaire et en faisant aussi appel à l'innovation sociale
- En partenariat avec les secteurs concernés, exigences en matière de qualité et d'évaluation des politiques publiques en vue d'une approche modernisée des politiques sociales. Il en mesurera leurs impacts sur l'ensemble de la population, au travers d'indicateurs combinés et prédéfinis
- Définir des objectifs sur base d'une évaluation objective et factuelle de l'offre et des besoins - en s'appuyant sur des états des lieux et cartographies dynamiques, l'expertise de terrain et toutes les mesures déjà financées ou non par les enveloppes publiques
- Une politique positive d'accompagnement et de contrôle des agréments. La poursuite ou le renouvellement de ceux-ci sera conditionné à la rencontre ferme d'objectifs prédéfinis
- Les partenaires sociaux seront chargés, en deuxième partie de législature, de négocier un nouvel accord non-marchand sur base d'une enveloppe et d'objectifs fixés par le Gouvernement, en ce compris la création d'emplois et l'attractivité des métiers. Il sera tenu compte de la simplification administrative et de la lisibilité des mesures de l'accord
- Une Charte associative sera adoptée sous la forme d'un décret-cadre. Ce décret posera les principes de gouvernance des relations entre les pouvoirs publics et les associations. Les principes suivants seront repris :
 - Les pouvoirs publics respecteront la liberté d'association et d'expression, l'égalité de traitement et la légalité des mesures (entre autres par l'adoption de décrets ou via contractualisation), la simplification administrative ou le principe de confiance dans la mise en œuvre des objectifs
 - Les associations respecteront le principe d'évaluation et de contrôle, la transparence de leurs actions et moyens, l'universalité d'accès, l'interdiction de militantisme pour les partis politiques et le respect des droits fondamentaux et des valeurs universalistes
- Poursuivre les contractualisations et en développer de nouvelles autour d'objectifs clairement définis, répondant au mieux aux besoins, en synergies et en confiance avec les secteurs
- Responsabiliser les acteurs, tout en garantissant une liberté d'action permettant une approche multidisciplinaire et une continuité de l'action
- Améliorer l'efficacité et l'efficience des subsides, notamment via une définition plus claire des objectifs fixés, une clarification des modes de rapportage de l'affectation et de l'utilisation de ces subsides
- Travail de fond, en collaboration avec les secteurs, en vue d'identifier les procédures et charges administratives considérées comme superflues ou trop complexes tant pour les usagers que pour les professionnels
- Lors des révisions nécessaires qui s'inspireront des meilleures pratiques internationales et de la réalité du vécu, concevoir les simplifications administratives sous le prisme de l'accessibilité numérique, du principe de confiance et de la juste proportion des contrôles



- Administrations et GW: adopter un langage clair (traduction Facile à lire et à comprendre

 FALC etc.) afin que les informations soient claires et compréhensibles pour l'ensemble
 de la population
- Favoriser la coordination entre les services des administrations pour plus d'efficacité, une meilleure gestion et un pilotage adéquat des politiques. L'efficacité de ces mesures entrera dans le contrôle et l'évaluation des administrations
- Appliquer adéquatement le principe « Only Once » et améliorer la mise à disposition centralisée de l'information sur les dispositifs d'aide et d'action sociales
- Optimiser l'utilisation des banques carrefour de données et le transfert de données entre administrations, également entre administrations des différents niveaux de pouvoir, entre elles et les acteurs concernés, pour identifier les bénéficiaires potentiels d'un droit et, si pertinent, en automatiser l'accès
- Soutien des centres de service social en évaluant leur besoin de financement sur leurs missions généralistes

Plus de cohésion, moins de pauvreté

- Lutte contre la pauvreté reste une priorité de l'action gouvernementale et va de pair avec le développement de la qualité de vie
- Attention particulière aux enfants et aux jeunes. : améliorer la coordination entre les entités fédérales et fédérées et décloisonner les différentes problématiques telles que la pauvreté infantile et précarité des jeunes, étudiants ou non, en errance ou non, en y associant l'ensemble des niveaux de pouvoirs. Exemple : l'apport de l'action des écoles de devoirs et de leur plus-value aux politiques sociales
- Définir une stratégie d'action et d'accompagnement, à dimensions et niveaux multiples, visant à l'émancipation :
 - Établir un diagnostic clair (sur base des travaux des instituts publics de statistiques, des nombreux Observatoires et d'organes interdisciplinaires) qui comprend une étude de l'impact des moyens financiers consacrés à la lutte contre la pauvreté et des plans de cohésion sociale
 - Proposer un plan de lutte contre la pauvreté, dont des leviers d'actions simples et une meilleure concertation entre les différents intervenants en vue du renforcement de la cohésion sociale, en agissant entre autres sur les déterminants d'entrée et de sortie de la pauvreté. Ce plan favorisera les droits existants et l'accès dans les domaines du logement, de l'alimentation, de la santé, de la mobilité etc.
- Priorité accordée au sans-abrisme, problématique de terrain, dans sa globalité avec notamment un déploiement territorial adéquat des structures d'accueil temporaires accessibles et de qualité
- Renforcer les dispositifs de prévention en matière de sans-abrisme par un accompagnement pluridisciplinaire (assistance sociale, médicale et psychologique) des personnes sans-abri
- Favoriser l'inclusion des personnes sans-abri, avec une attention particulière accordée aux femmes et aux enfants :
 - Pérenniser et renforcer les programmes Housing First et le travail d'accompagnement auprès des bénéficiaires afin de les inscrire dans un accompagnement à long terme



- Développer les programmes Housing First dans les zones qui ne sont pas couvertes actuellement
- Favoriser des synergies dans le travail d'accompagnement entre les différents opérateurs du logement
- Revoir le décret wallon du 28 avril 2016 visant à la création de davantage d'abris de nuit sur le territoire wallon, afin, notamment, de :
 - Garantir une plus large solidarité territoriale à la prise en charge de l'urgence sociale
 - Compléter le dispositif décrétal afin de prévoir un mécanisme de contrainte à l'égard des villes de plus de 50.000 habitants et des territoires concernés par le décret afin qu'elles prennent leur part dans la nécessaire solidarité territoriale en matière d'hébergement des sans-abris.
- Prendre en compte la santé mentale des personnes, le respect des personnes LGBTQIA+ se retrouvant dans la rue ou en hébergements d'urgence. + prise en compte des animaux de compagnie
- Augmenter le nombre de logements de transit et d'urgence pour reloger les personnes sans abri, via notamment des projets d'habitations légères ou « Tiny houses »
- Meilleurs dispositifs et coopérations en matière d'aide alimentaire, en ce compris pour et avec les banques alimentaires, les épiceries sociales et restaurants sociaux
- En matière de lutte contre le surendettement, travail avec les services agréés de médiation de dettes et l'observatoire afin améliorer l'efficacité des mécanismes en place
- Services d'Insertion Sociale apportent un accompagnement qui permet aux personnes de retrouver le chemin de l'inclusion. Leur action sera pérennisée et évoluera pour répondre au mieux aux besoins évaluées par le bilan réalisé par le Gouvernement et les secteurs

L'inclusion sociale grâce au travail

- S'engager dans une stratégie interministérielle de sortie de la pauvreté qui combine les politiques d'inclusion et d'emploi
- S'appuyer sur le rôle des CPAS en matière de réinsertion professionnelle afin d'accompagner les bénéficiaires vers le retour au travail et la vie sociale avec notamment :
 - Un renforcement de la formation et de l'insertion professionnelle des CPAS
 - o Un véritable accompagnement individualisé, chaque réalité étant singulière
 - Une réponse aux enjeux de mutualisation
- Renforcer l'accompagnement des demandeurs d'emploi bénéficiaires d'un revenu d'intégration sociale via un parcours individuel d'insertion socio-professionnelle (PIIS)
 - Cet accompagnement personnalisé bénéficiera à toute personne éloignée du marché de l'emploi. Ce suivi sera assuré par le CPAS en bonne intelligence entre les personnes concernées (les assistants sociaux, les opérateurs de l'emploi et de la formation, le secteur marchand et non marchand)
- Révision des modalités :
 - o De mise en œuvre du service communautaire encadré par les CPAS
 - o D'octroi de l'aide sociale afin d'améliorer la lutte contre la fraude et les abus
- Soutien aux familles monoparentales :



- Améliorer leur inclusion en s'assurant que les aides sociales qui leurs sont dévolues puissent réellement déboucher sur leur insertion professionnelle et un emploi de qualité
- Déployer une approche holistique et collaborative entre les secteurs publics, associatifs et privés pour apporter des changements significatifs et créer une société plus inclusive et conciliante pour les familles :
 - En concertation avec le Fédéral, encourager des pratiques de travail plus flexibles, comme le télétravail, le coworking ou des horaires ajustables lorsque cela est possible
 - En concertation avec la Fédération Wallonie-Bruxelles, veiller à faciliter la vie des jeunes parents réintégrant le marché du travail via la priorisation pour les places en crèches. Il faut faire en sorte que celles et ceux qui travaillent puissent constituer un profil prioritaire dans l'attribution de places en crèche, spécifiquement dans les milieux d'accueil subventionné
- Créer un statut « famille monoparentale » qui se basera sur la composition familiale, mais aussi la situation socio-économique des ménages

Réussir l'intégration

- Renforcer le parcours d'intégration obligatoire, en améliorer sa publicité et son contenu et l'articuler autour de données fiables et de résultats afin qu'il devienne un véritable tremplin d'inclusion sociale pour les primo-arrivants :
 - La mise en place d'un test de français standardisé et d'intégration à la fin de ce processus
 - La mise en place du modèle suédois "Fast-Track" visant à réduire les périodes de chômage des nouveaux arrivants en validant rapidement leurs compétences, particulièrement dans les métiers en pénurie
 - La prise de toutes les mesures nécessaires, le cas échéant en collaboration avec les autres niveaux de pouvoir, afin de sanctionner par une amende le non-suivi du parcours d'intégration
 - L'octroi d'un permis de travail (qui ne pourra pas remettre en cause l'obligation de suivi du parcours d'intégration) selon des modalités agiles
 - L'amélioration des possibilités d'accessibilité à la mobilité vers les lieux où sont organisés les modules
- Reconnaissance des diplômes et valorisation des compétences acquises à l'étranger (en collaboration avec le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles)
- Évaluer les Centre Régionaux d'intégration (CRI) et les Initiatives Locales d'Insertion (ILI) et vérifier leur adéquation aux objectifs et aux besoins des personnes et du terrain

Le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie

- Développer une vision globale de ce que devrait être la future politique régionale en matière de perte d'autonomie, que celle-ci nous frappe à la naissance ou en cours de vie. Cette vision devra définir celle-ci au sens large et englober les problématiques physiques, psychiques mais aussi sociales
- Mise en place d'un nouveau mécanisme assurantiel régional couvrant les risques liés à la perte d'autonomie :



- Cette approche assurantielle doit préférentiellement être organisée par les pouvoirs publics pour en assurer l'équité
- Reprendre les travaux conséquents de la législature 2014-2019, nécessitant plusieurs années d'étude sérieuse et de multiples concertations avec les secteurs concernés, les mettre à jour et préparer d'ici à la fin de la législature un mécanisme robuste qui permette de répondre à ces enjeux. Le texte consacrant le dispositif sera voté avant la fin de la législature
- Répertorier et cartographier les différents services d'aide à domicile afin d'en évaluer la pertinence et assurer un meilleur déploiement sur les territoires wallons
- Proposer un Plan interfédéral « aidant-proche » pour une reconnaissance plus juste, un soutien et un accompagnement renforcés, quel que soit le statut socio-professionnel de l'aidant

La personne avant son handicap

- Permettre aux personnes en situation de handicap de faire entendre leur voix et que soit reconnu leur rôle sociétal, notamment au travers des Conseils Consultatifs de la personne en situation de handicap (CCPSH)
- Évaluer l'application transversale du principe de handistreaming. Une fois appliqué le principe de « Health in all policies », il sera procédé à une intégration de l'ensemble des « streaming »
- Améliorer des possibilités et de l'accessibilité au diagnostic précoce pour toute forme de handicap avec une attention particulière pour l'autisme (mettre la réflexion à l'ordre du jour de la Conférence Interministérielle (CIM) Handicap et de la CIM)
 - Renforcer les Centres de Référence de l'autisme et en garantir l'accessibilité sur l'ensemble du territoire wallon
 - Encadrer l'accompagnement à la vie intime, affective et sexuelle des PSH afin d'établir les conditions claires de cet accompagnement et la protection tant de l'accompagnateur/accompagnatrice que de la personne en situation de handicap, quel que soit son lieu de vie. La sensibilisation du grand public et l'accès aux informations et supports utiles seront également assurés
- Renforcer des dispositifs diversifiés de répit
- Réaliser d'ici au premier semestre 2026 une étude d'analyse des besoins sur base notamment de la liste unique établie par l'AVIQ, de l'évolution croissante du nombre de cas prioritaires et du développement de l'offre de services diversifiées pour résorber le manque de places y compris dans une équité territoriale
- L'accueil et l'hébergement de qualité restent insuffisants : mesures proposées :
 - Adapter le nombre de places agréées dans les différents types de structures (accueil de jour, des structures adaptées et supervisées, petites structures de type habitat inclusif solidaire, AVJ, modèle novateur, ...) et permettre la création de nouvelles places subventionnées
 - Nouveau Plan ERICH de 100 millions en vue de réhabiliter les structures d'accueil et d'hébergement pour personnes en situation de handicap avec un focus sur l'autisme
 - Pour un financement complémentaire de cette ambition, mobiliser l'épargne wallonne, via par exemple un bon d'Etat wallon



- Attention particulière quant à la situation des SAFAE (Services dont l'Agrément et le Financement dépendent d'une Autorité Etrangère), dans une perspective de maintien de l'offre de services et de l'emploi sur le territoire wallon. Il sera attentif aux services partiellement subventionnés
- Mettre en place des réponses adéquates et en nombre suffisant pour les personnes ayant un double diagnostic (en collaboration avec la FWB)
- Simplification administrative des démarches et des procédures en garantissant l'accessibilité physique et/ou numérique de l'information et le conseil de chacun
- En termes de mobilité, l'objectif d'une accessibilité universelle
 - Stratégie « Accessibilité » avec des objectifs précis en vue de rendre explicite et de simplifier les normes d'accessibilité. Elaborer une vision orientée « service effectivement rendu » pour les prochaines 15 années.
 - Transport scolaire des enfants en situation de handicap en réduisant la durée du transport, en améliorant la qualité et en développant des alternatives accessibles financièrement aux personnes
- Simplifier les démarches des personnes en situation de handicap et des employeurs pour mieux bénéficier des dispositifs d'accompagnement et d'aménagement et fluidifier les trajectoires professionnelles
- Mise en place, en collaboration avec le secteur, de dispositifs d'apprentissage interne aux Entreprises de Travail adapté (ETA)
 - o Création de partenariat avec d'autres acteurs experts en savoir métiers
 - Ouverture aux malades de longue durée et malades chroniques + évaluation continue du dispositif et sur cette base, envisager une augmentation en particulier de l'encadrement, de la formation et de la diversification des activités
- Évaluer les effets qualitatifs et quantitatifs de la réglementation ETA dans le respect notamment de la législation en matière d'aides d'Etat
- Mettre en place, en collaboration avec le secteur, des dispositifs financiers et réglementaires qui faciliteraient la création de nouveaux emplois, y compris pour des personnes dont la situation de handicap est plus lourde
- Respecter 3% d'emploi des personnes en situation de handicap dans toutes les administrations publiques et tous les OIP -> partie de l'évaluation du management des administrations et des OIP et son non-respect pourra faire l'objet de sanctions financières pour le département
- Réflexion, en concertation avec les employeurs, pour amener les entreprises privées à dépasser les éventuels préjugés en matière d'emploi des personnes en situation de handicap
- Poursuivre des initiatives régionales pour soutenir les démarches de « handiprenariat »
- Plaider au niveau fédéral pour que les personnes en situation de handicap qui travaillent ne perdent pas de manière automatique leur droit à percevoir leur revenu de remplacement

Des aînés libres de leurs choix de vie

- Garantir la liberté de choix de vie des aînés en ce compris le respect de leur vie privée et de leur vie familiale dans tous les lieux de vie
- Ateliers de formation et sessions de soutien pour améliorer les compétences numériques des aînés, réduisant ainsi l'isolement numérique et augmenter leur participation active dans la société



- Stratégies de maintien à domicile que par des réponses à l'enjeu de l'hébergement de qualité et accessible (en ce compris financière) ou la promotion de l'innovation dans l'optique unique d'améliorer la qualité de vie des seniors
- Promotion et développement des Conseils consultatifs communaux des aînés (CCCA).
- Poursuivre le développement d'une Silver Économie en Wallonie réellement axée sur les besoins propres du territoire et instaurer un cadre d'implémentation et des financements ad hoc
- Accompagner le développement et l'implémentation de services et technologies d'aide à domicile
- Permettre des collaborations et des synergies entre le domicile et le résidentiel pour aboutir à un modèle plus souple et plus adapté aux réalités multiples
- Approche positive du vieillissement et agir sur la prévention de la perte d'autonomie avec des aides centrées sur les priorités des personnes vieillissante
- Se saisir activement des recommandations du Groupe de travail parlementaire « Bien vieillir » publié en 2022 et répondre à la question de l'habitat et du bien-vieillir « chez soi »
- Encourager, sur base de l'accompagnement des services conseils, l'adaptation des domiciles par le biais, notamment des entreprises de travail adapté, et étudier la possibilité d'un financement à 0% pour les adaptations non subventionnées, garantissant ainsi que les aînés puissent vivre dans un environnement adapté à leurs besoins évolutifs
- Développer des programmes de formation spécialisés pour garantir que les professionnels du bâtiment possèdent les compétences requises pour adapter les domiciles aux besoins des aînés
- Mécanismes flexibles et participatifs en vue d'améliorer le quotidien des résidents et de leurs familles
- Réviser en profondeur et simplifier les normes d'encadrement et d'hébergement des maisons de repos et maisons de repos et de soin (MR-MRS)
 - Augmentation adéquate du personnel et adaptation plus souple des profils en fonction des besoins rencontrés dans ces institutions qui restent au service des aînés
 - Réflexion sur l'inclusion des animaux de compagnie dans les lieux d'accueil et d'hébergement
- Adapter la programmation de places et adéquatement intégrer des dispositifs alternatifs et innovants -> travail collaboratif de recherche de modèles sera lancé et des projections budgétaires y seront liées
- Localiser ces structures dans les centralités urbaines ou rurales afin de garantir l'inclusion des résidents à la vie locale
- Gestion administrative allégée et modernisée afin d'éviter la répétition de communications identiques et de libérer du temps pour les soins et l'accompagnement -> l'ensemble des processus de suivi seront digitalisés et les procédures simplifiées au travers d'un système de guichet unique d'échange entre les institutions, l'AVIQ et les organismes assureurs
- Renforcer l'attractivité des métiers de services et de soins aux aînés et, dans le cadre du parcours d'apprentissage
- Encourager, en collaboration avec le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, le recours aux formations passerelles pour encourager les étudiants et les professionnels à s'engager dans des filières pourvoyeuses d'emploi
- Examiner les suites à apporter au décret relatif à l'aide aux aînés du 14 février 2019



 Renforcer les collaborations entre tous les secteurs (public, privé et associatif), y compris par le transfert et la réaffectation prioritaire des places en maisons de repos

Egalité, droit des femmes et lutte contre les discriminations

- Actualiser les législations « Discrimination », veiller à les harmoniser et à mettre en place les dispositions particulières et conformes requises afin d'offrir une protection plus large à un public cible plus étendu, particulièrement aux personnes âgées, aux LGBTQIA+, etc.
- Diversifier les initiatives en faveur du service citoyen, en permettant à un plus grand nombre de jeunes d'y avoir accès et en favorisant l'orientation des jeunes vers ces activités
- Lutter contre toutes les discriminations, en ce compris le racisme, la xénophobie et l'antisémitisme, de manière spécifique et transversale, dès l'école, lieu d'ouverture au monde par excellence, et tout au long de la vie, notamment en mettant en place des actions de sensibilisation et des outils
- Poursuivre l'action entamée via le décret « Ethique » de 2021, notamment à travers les référents et délégués instaurés dans les clubs et fédérations, afin de lutter contre les violences et les discriminations dans le sport
- Sensibilisation et la lutte contre les violences faites aux femmes telles que les violences physiques, sexuelles, psychologiques, économiques
 - Rendre les moyens structurels pour continuer à développer les services d'accompagnement et de prise en charge des victimes de violences et de leurs familles et renforcer de manière appropriée les partenaires apportant de l'aide aux justiciables, et en particulier les services d'aide aux victimes spécialisés en matière de violence intrafamiliale
 - Proposer une offre de services, géographiquement équilibrée, sur l'ensemble du territoire, et prenant en considération l'ensemble des violences
- Mise en place d'une politique intégrée et interdisciplinaire permettant la collaboration d'une pluralité d'acteurs institutionnels dans la prise en charge concertée des personnes victimes de violences (police, SAJ/SPJ, partenaires des Maisons de justice, justice, etc.)
- Information complète quant aux services d'aides et dispositifs existants, et à en assurer la visibilité, voire à l'améliorer, en ce compris sur les lieux de travail
- Poursuivre et renforcer la formation initiale et continue des actrices et acteurs de terrain (magistrats, policiers, personnel de l'aide à la jeunesse et des maisons de justice, personnel de la santé, agents de prévention, agents de sécurité, enseignants, éducatrices et éducateurs de rue, etc.) sur l'égalité de genre, les violences et les enfants exposés aux violences conjugales
- Poursuivre la recherche scientifique sur le sujet afin d'en étudier les causes profondes, les effets, la fréquence et les taux de condamnation, et valoriser l'utilisation des données recueillies
- Meilleur accès au remboursement total des soins et aux opérations liées à la reconstruction des femmes victimes de mutilation génitale
- Soutenir les actions visant à informer et sensibiliser sur la contraception, la vasectomie, les maladies et infections sexuellement transmissibles et renforcera l'accessibilité financière des contraceptifs (féminins et masculins) pour permettre des choix réellement éclairés et éviter les grossesses non désirées
- Défendre le principe d'une « conscience de la charge familiale partagée » et déconstruction des stéréotypes relatifs aux rôles sociaux



- Tendre vers la parité au sein des organes exécutifs publics et dans l'ensemble des organes de direction des pouvoirs publics
- Poursuivre la valorisation du sport féminin et la place des femmes dans le secteur sportif, notamment en incitant les fédérations sportives à remettre des récompenses identiques aux femmes et aux hommes lorsque des compétitions identiques sont organisées et en encourageant la diffusion du sport féminin de haut niveau sur la chaîne publique et les télévisions locales
- Promouvoir et soutenir la formation et l'accès des femmes/hommes aux domaines traditionnellement masculins/féminins pour répondre aux besoins du marché
- Encourager l'entreprenariat des femmes via le soutien aux réseaux de femmes entrepreneurs et aux campagnes de sensibilisation à l'entrepreneuriat ainsi qu'aux métiers STEAM (sciences, technologie, ingénierie, arts et mathématiques)
- Développer un Plan d'action interfédéral contre la discrimination et la violence à l'égard des personnes LGBTQIA+
- Reconnaître les personnes LGBTQIA+ comme public cible des plans « diversité » de la fonction publique
- Maintenir le soutien aux acteurs associatifs apportant accompagnement et soutien aux personnes LGBTQIA+ et notamment les jeunes exclus de leur famille après un coming-out ou un outing
- Sensibiliser le corps enseignant et les services de la jeunesse sur l'accueil de la transidentité de l'enfant et de l'adolescent



LOGEMENT (pp.62-66)

Un secteur du logement plus efficient au service des usagers

- Regrouper l'ensemble des acteurs (SWL SWCS FLW départements Logement des SPW) au sein d'une Agence de l'Habitation
- Viser l'accessibilité des services des acteurs locaux au sein de guichets uniques (digitaux ou physiques; SLSP – AIS – APL – guichet énergie – organismes de crédit social – aides)
- Simplifier les aides régionales

Une stimulation de la rénovation des logements

(Ndlr: aussi pour les asbl?)

- Réfléchir à mettre en place des incitants fiscaux (prêts garanties; tenant compte de la situation du demandeur; facilitation dans l'obtention), en tenant compte de la soutenabilité budgétaire
- Simplifier et étendre l'accès aux aides régionales
- Encourager les initiatives type « Reno+ »
- Harmoniser les critères de performance énergétique

Un logement public qui retrouve son rôle d'ascenseur social

- Instaurer une responsabilisation accrue des locataires
- Réduire les vides locatifs via des réformes (critères)
- Faire évoluer le système des SPLP (fonctionnement, financement, encadrement) et introduire de nouveaux mécanismes de responsabilisation quant au taux d'occupation
- Prioriser le plan de rénovation des logements publics (droit de tirage conditionné à l'efficience de la SPLP)
- Recalculer les loyers sociaux en cas de rénovation, coût de maintien du parc...
- Encourager les propriétaires privés à mettre leurs bien en location via des opérateurs immobiliers selon le CWDH
- Développer des partenariats publics-privés pour renforcer l'offre de logements d'utilité publique
- Faciliter les démarches des opérateurs immobiliers, selon le CWDH, pour construire des logements supplémentaires
- Mettre à jour les conditions d'attribution des logements pour répondre aux réalités sociales et aux enjeux
- Louer les logements sociaux en adéquation avec la taille des ménages, sous réserve d'un accompagnement de remise à l'emploi avec évaluation du dossier tous les 3 ans
- Interdire l'accès à un logement d'utilité publique aux condamnés pour atteinte à sécurité de l'État
- Réserver une part du logement public wallon aux travailleurs à revenus limités
- Évaluer et optimiser les différents dispositifs d'allocations-loyers existants



Un droit au logement de qualité

- Moderniser les interventions régies foncières communales et par là renforcer le pouvoir des communes et opérateurs immobiliers (selon CWDH) pour réaffecter les logements au-dessus des commerces
- Lutter contre la spéculation immobilière par une remise sur le marché des biens inoccupés
- Mettre en place une task force pour lutter contre les marchands de sommeil, domiciliations fictives...
- Réviser de l'AGW du 30 août 2007 (« Arrêté du Gouvernement wallon déterminant les critères minimaux de salubrité, les critères de surpeuplement »)
- Mettre en place des incitants fiscaux pour la rénovation de logements
- Entamer une simplification administrative et les règles pour la rénovation des logements insalubres
- Faciliter la mise en place/construction de logements intergénérationnels, coopératifs...

Le logement solidaire et inclusif

- Renforcer les dispositifs de prévention en matière de sans-abrisme par un accompagnement pluridisciplinaire (assistance sociale, médicale et psychologique
- Pérenniser et renforcer les programmes type Housing First
- Augmenter le nombre de logements de transit/urgence/alternatifs
- Mettre temporairement à disposition les bâtiments et terrains des organismes publics vides
- Réviser le Décret wallon du 28 avril 2016 (« prêt coup de pouce »)
- Prendre en compte la santé mentale des LGBTQIA+ en situation de la rue
- Développer des projets de construction/rénovation pour personnes en situation de handicap



CLIMAT (pp.67-68)

- Améliorer l'efficience du Plan National Energie Climat et négocier des accords de coopération
- Mettre en œuvre les politiques votées à l'Europe et stabiliser les réglementations mises en place sous cette législature
- Objectiver (indicateurs coûts impact social géopolitique calendrier) la politique climatique à l'échelle belge avec l'autorité fédérale
- Réviser le Plan Air Climat Energie 2030 par une hiérarchie des mesures
- Renforcer le comité des experts sur le climat
- Renforcer les outils d'aides à la décarbonation
- Impliquer les acteurs locaux et prioriser en fonction des besoins territoriaux
- Mettre en place un cadastre des soutiens aux énergies fossiles et secteurs fortement dépendants et aider à la mise en place d'un plan de décarbonation
- Développer une stratégie régionale sur base d'expertises (locales acteurs professionnels)
- Respecter les engagements internationaux



ÉNERGIE (pp.69-72)

Un soutien à la conclusion d'un nouveau Pacte énergétique

• Conclure un nouveau pacte interfédéral pour assurer une sécurité d'approvisionnement et le maintien d'un prix de l'énergie abordable

Facture d'énergie sous contrôle

- Analyser les modalités d'une extension de la norme énergétique fédérale concernant les composantes régionales de la facture
- Evaluer les politiques de lutte contre la précarité énergétique pour plus d'efficience (appui sur les CPAS)

Rénovation du bâti orientée solution (cf. logement)

- Actualiser la stratégie pour correspondre aux obligation européennes
- Inscrire la rénovation des bâtiments dans la neutralité carbone 2050
- Maximiser les outils et augmenter la vitesse de rénovation du bâti Hiérarchiser les projets en fonction des besoins
- Réviser et homogénéiser des normes PEB
- Rationnaliser et simplifier les structures en charge de l'accompagnement ou du soutien à la rénovation



MOBILITÉ (pp.73-77)

Des transports en commun performants

- Renforcer l'offre et sa qualité vers les pôles d'emploi, ainsi qu'en soirée et le weekend, tout en tenant compte de la demande, l'offre la plus adaptée, les réalités locales
- Optimaliser les dépenses de l'OTW (modernisation des outils, meilleure gestion des actifs...)
- Prioriser les investissements pour maximaliser un ratio bénéfices/coûts (ex : tram de Liège)
- Maintenir les efforts d'électrification de la flotte et d'efficience de l'entreprise
- Adapter le transport collectif rural à la réalité (lignes régulières, express, transport à la demande)
- Simplifier l'offre tarifaire des transports en commun pour augmenter l'attractivité
- Améliorer l'interconnexion (titres de transport, voyages multimodaux) et la qualité des correspondances
- Promouvoir la gestion via une politique d'open data
- Renforcer l'accessibilité des transports en commun pour les personnes en situation de handicap et personnes à faible compétence numérique
- Travailler sur les causes de pénurie dans certaines fonctions

Une multimodalité intelligente au bénéfice de tous les usagers

- Développer des plateformes multimodales et nœuds de correspondance
- Sécuriser et améliorer les cheminements piétons et cyclables vers gares, ...
- Mettre en place des réseaux de covoiturage en collaboration avec les communes et les autres régions
- Favoriser l'auto/cyclo partage

Modes actifs sécurisés pour une mobilité durable et saine

- Encourager les modes actifs
- Finaliser le réseau structurant cyclable en concertation avec les communes, régions et autre pays
- Moderniser, étendre et mettre en réseaux des infrastructures piétonnes (avec focus sur besoins spécifiques)

Des infrastructures routières de qualité et sécurisées

- Développer une stratégie d'investissement (priorisée et planifiée à long terme) dans le réseau routier
- Étendre du réseau aux endroits opportuns
- Planifier clairement la sécurisation, la réhabilitation et l'entretien du parc d'ouvrages d'art wallon
- Annoncer les travaux annoncés plus tôt et réduire leur durée (plusieurs shift plus de travailleurs)

Densification du réseau de bornes de recharge

• Alléger le cadre législatif, urbanistique et financier



DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL (pp.78-81)

- Élaborer un référentiel sur la régénération du bâti pour en accélérer la réutilisation et la rénovation
- Favoriser l'émergence de nouveaux espaces verts et la végétalisation des espaces publics tant en milieu urbain que rural et des projets urbanistiques
- Développer des mesures spécifiques dédiées à la ruralité et à ses besoins spécifiques pour favoriser le redéploiement notamment de services de proximité
- Anticiper la réalisation de la réunion d'information préalable (RIP) pour les projets d'envergure au stade de l'avant-projet (analyse des besoins et évaluation des alternatives). Le Gouvernement sera attentif à l'impact de ces projets sur la santé, la biodiversité, le paysage et la qualité du cadre de vie
- Disposer d'une disponibilité de terrains équipés (proches des nœuds de communication
 mobilisables rapidement) :
 - Valoriser les friches stratégiques (partenariats publics-privés), déployer un plan d'activation de nouveaux parcs d'activités économiques et renforcer l'équipement des parcs d'activité économique
 - Optimiser les espaces résiduels au sein des zones d'activités économiques pour y promouvoir des activités complémentaires ou d'autres fonctions compatibles
- Soutenir la reconversion des sites à réaménager et friches (ex : via partenariats publicprivé) en uniformisant les différents cadastres existants afin de constituer une liste de sites « prêts à l'emploi » et en les actionnant :
 - Les friches stratégiques seront actionnées pour des besoins exclusivement économiques
 - Les plus petites friches (centres urbain et ruraux; non réindustralisables) seront dédiées aux projets immobiliers mixtes (logements, bureaux, commerces et services) ou à des espaces verts
 - → Concertation avec les pouvoirs locaux



ENVIRONNEMENT (pp.82-85)

Permis d'environnement modernes

- Réformer la législation relative au permis d'environnement
- Mettre en place une procédure accélérée pour les secteurs d'activité prioritaires
- Réviser les normes pour les secteurs d'activité à risque en concertation avec les parties prenantes

Air

- Déployer une politique d'amélioration de la qualité de l'air, notamment dans les pôles urbains, par d'autres outils que les zones de basses émissions
- Améliorer la législation relative à la qualité de l'air intérieur

Eau

- Superviser le prix de l'eau
- Optimiser les outils existants (en concertation avec les CPAS et acteurs concernés) dans la lutte contre la précarité hydrique
- Accélérer le remplacement des canalisations en plomb du réseau. Évaluation du CertIBEau par le Gouvernement en vue de la mise en place d'un passeport unique pour les habitations

Déchets

- Dresser un état des lieux et déployer une stratégie d'économie circulaire en vue d'une circularité maximale en 2050
- Réformer le coût-vérité des déchets afin de mieux récompenser les efforts de réduction et de tri des déchets menés par les citoyens et les acteurs économiques, en concertation avec les pouvoirs communaux
- Lever les freins règlementaires et administratifs aux acteurs de la réparation, du réemploi et de la réutilisation
- Mettre en place des formations aux métiers qualifiés nécessaires aux entreprises et associations de réemploi
- Évaluer le bilan environnemental et sanitaire du système des gobelets réutilisables et des alternatives aux emballages plastiques à usage unique
- Améliorer les clauses sociales et environnementales dans les marchés publics

Délinquance environnementale

• Intégrer le principe du pollueur-payeur et améliorer la règlementation afin de la rendre plus effective, notamment en ce qui concerne l'échelle des peines et des amendes

Gaspillage

- Élargir la vision sur l'optimisation de la chaîne agroalimentaire avec les acteurs concernés
- Soutenir des initiatives pour que les denrées toujours consommables ne soient plus jetées ou détruites
- Objectiver les données relatives à la destruction de biens non alimentaires neufs et prendre des mesures visant à favoriser le don et la réutilisation



AGRICULTURE (pp.86-90)

Un soutien aux circuits courts, aux filières locales et à l'agriculture bio

- Continuer la promotion et l'étude du marché afin d'affiner la connaissance des besoins de celui-ci et, in fine, augmenter la consommation des produits wallons bio
- Encourager l'utilisation de produits bio et/ou locaux dans les cantines financées par les pouvoirs publics



RURALITÉ (pp.94-97)

- Porter attention (en RW et aux autres niveaux) à l'offre de soins de santé et l'accès aux structures d'accueil dans certains pans du territoire, notamment dans ceux qui souffrent d'un manque d'offre
- Prévoir des investissements d'infrastructures qui permettent l'intermodalité et l'interaction avec les centres économiques

Des institutions efficientes et adaptées aux attentes d'aujourd'hui

- Optimiser le nombre de structures et leurs missions
- Proposer de renforcer ce rôle supracommunal des provinces par les évolutions proposées
- Analyser les possibilités de transfert des compétences provinciales vers les niveaux les plus adéquats
- Intégrer les entités supracommunales récemment reconnues par la Région pour l'animation territoriale
- Analyser les missions provinciales. Les missions supracommunales résiduaires seront gérées par une assemblée des bourgmestres et selon les modalités de gestion des conseils de zone de police
- Favoriser les synergies entre communes d'une même zone
- Renforcer les initiatives intergénérationnelles, notamment en matière sociale et de logement
- Encourager l'engagement sociétal des jeunes et renforcer les dispositifs en faveur de leur participation à la chose publique, notamment en termes de politique sociale et de développement durable via le service citoyen, Eté Solidaire, les conseils communaux d'enfants et de jeunes ainsi que les conseils consultatifs à destination des ainés et des personnes en situation de handicap

Pour une gestion rigoureuse, saine et pérenne des finances locales

- Intégrer le Fonds spécial de l'aide sociale au Fonds des communes, les montants restants dédicacés à l'aide sociale
- Porter la voix des communes auprès de l'autorité fédérale, notamment en sollicitant une reprise du financement du revenu d'intégration sociale



INFRASTRUCTURES SPORTIVES (pp.98-99)

- Simplifier le paysage au profit d'une organisation plus efficiente et ne plus opposer le sport de haut niveau au sport pour tous, en ce compris en matière d'infrastructures sportives et de programmation de ces dernières
- Revoir la structure institutionnelle et administrative du sport francophone, tant une politique sportive performante nécessite des liens étroits entre la programmation des infrastructures et les ambitions sportives portées par le secteur
- Se fixer pour objectif à terme de recentraliser la compétence du sport au sein d'une même entité, à savoir la Fédération Wallonie-Bruxelles

Des projets qui répondent aux besoins

- Centrer l'action de l'administration sur ses missions essentielles à savoir l'accompagnement des projets dans le respect des lignes directrices établies pour le département des infrastructures sportives, en optimalisant l'utilisation des moyens disponibles
- Evaluer et adapter si nécessaire le décret du 3 décembre 2020

Des investissements dans le sport de haut niveau

- Mettre en œuvre les projets du centre sportif de haut niveau multidisciplinaire de la Wallonie dans le respect des décisions actées. Une attention particulière sera par ailleurs portée aux infrastructures identifiées comme prioritaires lors de la consultation des acteurs du sport de haut niveau
- Reconduire le projet « Wallonie, Ambitions OR » afin de compléter le territoire wallon des infrastructures nécessaires à la formation des jeunes athlètes et de soutenir les ambassadeurs sportifs

Des infrastructures sportives accessibles

- Soutenir l'émergence d'infrastructures considérées comme étant en pénurie sur le territoire régional et favoriser, notamment pour les piscines, la mise en œuvre de projets supracommunaux
- Promouvoir les incitants en faveur du partage des infrastructures sportives scolaires avec les clubs et fédérations sportives et inversement
- Soutenir auprès des autres entités, l'instauration d'un tax shelter au bénéfice des infrastructures sportives

Un soutien à l'émergence de nouvelles infrastructures de natation

• Pérenniser la mesure décrétale spécifique qui porte notamment le taux de subvention des piscines communales (pour les villes de plus de 50 000 habitants) et supracommunales à 80% et favoriser l'émergence de nouveaux projets répondant aux contraintes budgétaires de ce type d'infrastructures



• Confirmer l'éligibilité aux subventions des bassins d'apprentissage et facilitera les partenariats publics-privés ainsi que les projets supracommunaux en soutenant les porteurs de projets dans leurs démarches



FONCTION PUBLIQUE (pp.101-103)

Une relation politico-administrative harmonieuse et une administration renforcée

- Appuyer le rôle de la fonction publique en tant que haute administration au service de l'Etat en privilégiant le travail direct des Ministres avec leurs administrations et en réduisant progressivement la taille des Cabinets
- Formaliser la relation politico-administrative par un contrat de confiance et de performance qui ci comprendra, d'une part, des objectifs clairs, resserrés et réalistes et, d'autre part, des modalités de collaboration permettant davantage d'autonomie ainsi qu'un dialogue régulier et efficace afin d'éviter tout dysfonctionnement
- Evaluer annuelle ce contrat quant à l'atteinte des objectifs
- Laisser à l'administration une plus grande liberté de manœuvre et une plus grande responsabilité, en particulier sur la gestion dynamique des ressources humaines que les hauts fonctionnaires devront mettre en œuvre dans le cadre d'une enveloppe budgétaire préalablement fixée par le Gouvernement
- Réaliser un cadastre des ressources humaines des services du Gouvernement et des organismes publics sera réalisé afin de pouvoir monitorer en continu les coûts de personnel de l'administration

Une administration moderne efficiente, harmonisée et attractive

- Mettre en place un nouveau cadre règlementaire modifiant et simplifiant les textes actuels et mettre sur un pied d'égalité l'ensemble des membres du personnel (notamment pour les évolutions de carrière, le régime disciplinaire, la rupture de la relation de travail, la mobilité et les régimes de congés en ce compris les congés de maladie) et qui s'appliquera pour l'avenir
- Réaliser les futurs engagements sous la forme de contrats à durée indéterminée afin de mettre fin progressivement au régime statutaire dans la fonction publique, à l'exception des fonctions d'autorité
- Améliorer l'attractivité de la fonction publique, fidéliser et motiver les membres du personnel, en favorisant les carrières mixtes publiques/privées, en valorisant l'ancienneté et l'expérience acquises dans le secteur privé, en flexibilisant les conditions de diplômes, en identifiant et en valorisant pécuniairement les talents et en soutenant les fonctions en pénurie. Une attention particulière sera accordée aux échelles les plus basses
- Prévoir une période d'immersion dans le secteur d'activité dans lequel le candidat membre du personnel est appelé à travailler
- Favoriser le développement professionnel, le coaching et la formation du personnel avec un focus sur le management intermédiaire dont l'accompagnement sera renforcé par des formations, des intervisions et des coachings dotés d'outils de management adéquats et sensibilisés au management humain



 Apporter une attention particulière à la politique de bien-être au travail afin d'agir positivement sur le taux de présence et adapter le contrôle du temps de travail aux nouveaux modes de travail et réévaluer les régimes de congés

Un management responsabilisé

- Revoir les procédures de désignation des hauts fonctionnaires (rangs A1 à A3) afin d'ouvrir plus largement l'accès à ces emplois à des candidats externes à la fonction publique
- Abandonner l'exigence de la détention du Certificat de Management Public de l'Ecole d'Administration, dont la nécessité n'a pas été démontrée, sera abandonnée, sans préjudice des membres du pool actuel. La pertinence de la comparaison des titres et mérites des candidats sera renforcée par le biais d'une audition
- Revoir la procédure d'évaluation des fonctions dirigeantes afin d'être plus dynamique, plus régulière et de pouvoir être enclenchée plus rapidement, d'initiative, si des difficultés sont constatées. La première évaluation se tiendra dans les six mois de la désignation du mandataire. Comme pour les agents, les mandataires qui dysfonctionnent pourront être écartés

Une fonction publique neutre, inclusive et exemplaire

- Respecter 3% d'emploi des personnes en situation de handicap dans toutes les administrations publiques et dans tous les UAP
- Renforcer l'accessibilité des services du Gouvernement et organismes publics aux personnes porteuses d'un handicap sera renforcée
- Pérenniser la politique d'achat public responsable (clauses sociales, éthiques, environnementales et circulaires)
- Amplifier la gestion stratégique immobilière sera amplifiée, notamment, en investissant dans l'isolation des bâtiments, dans l'utilisation rationnelle de l'énergie, en s'adaptant aux nouveaux modes de travail et en veillant à la bonne utilisation de l'espace



RELATIONS INTERNATIONALES (pp.104-105)

Une politique européenne ambitieuse et impactante

- Consolider l'articulation des politiques wallonnes et communautaires avec les politiques européennes
- Renforcer la collaboration entre les différents acteurs impliqués, en mobilisant des ressources humaines nécessaires et prioritaires au niveau de la Délégation générale de Wallonie-Bruxelles International (WBI) auprès de l'UE et en pérennisant la présence de correspondants Europe dans tous les cabinets ministériels
- Renforcer le positionnement de la Wallonie, de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de ses acteurs dans le cadre des programmes de financement européen, de projets, de réseaux, d'alliances et de partenariats européens, particulièrement à destination des petites et moyennes entreprises et autres organismes concernés
- Dans le cadre des négociations du prochain cadre financier pluriannuel, défendre un niveau de contribution des Etats membres et un budget global ambitieux et réaliste, tout en prenant en considération les contraintes et défis budgétaires
- Un cadre européen simplifié pour les aides d'État qui doit rester ciblé, prévisible, structurel et proportionné, tout en garantissant des conditions de concurrence équitables pour les entreprises européennes, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, avec une attention particulière pour les PME
- Adopter des cadres réglementaires européens clairs, cohérents et intelligents qui réduisent les charges administratives inefficaces et renforcent les entreprises, tout en améliorant la mobilisation d'instruments tels que Better Regulation
- Meilleure articulation des services en charge de la gestion et du suivi des fonds européens avec pour objectif de garantir un maximum de cohérence et d'économie d'échelle
- Réorganisation de l'Agence Fonds Social Européen en lien avec la révision de l'accord de coopération du 2 septembre 1998 entre les Gouvernements de la Région wallonne, la Fédération Wallonie-Bruxelles et la COCOF
- Privilégier les articulations possibles entre les investissements de la politique de Cohésion d'une part et la mise en œuvre des réformes d'autre part
- Maintenir une Politique de Cohésion via une gestion partagée et une gouvernance à plusieurs niveaux (approche territoriale basée sur le lieu) avec un budget à la hauteur des divers défis que la politique de cohésion continue de relever dans toutes les régions d'Europe sera une priorité à porter par la région et la communauté dans la mesure où l'on souhaite à la fois mettre en place des projets axés sur l'atteinte d'objectifs concrets en tenant compte des spécificités liées à la nature des investissements et des publics cibles. Une attention particulière devrait être accordée à la cohésion territoriale ainsi qu'à une politique urbaine ambitieuse

